

Monsieur le Président,

Nous remercions la Guinée équatoriale pour l'organisation de ce débat sur la sécurité maritime que nous estimons important et d'actualité.

90% du commerce mondial est maritime, et la Belgique a toujours été une plaque tournante du commerce maritime international. Plusieurs sociétés de navigation et de dragage belges sont actives dans le monde entier et sont particulièrement exposées à la criminalité maritime. Le port d'Anvers est le hub maritime le plus important pour les transactions commerciales entre l'Union européenne et le continent africain et a tissé des liens étroits avec plusieurs ports dans le golfe de Guinée, notamment Dakar, San Pedro, Cotonou et Kribi.

L'augmentation de la piraterie dans le golfe de Guinée nous préoccupe.

Depuis 2013 la Belgique a rejoint le Groupe G7++ des Amis du Golfe de Guinée en vue de soutenir le processus inter-régional de Yaounde. Comme membre de la Task Force de l'Union européenne pour la Sécurité Maritime dans le Golfe de Guinée, la Belgique appuie, par des actions concrètes, le plan d'Action 2015-2020 de l'UE en soutien aux efforts de la CEDAO, CEEAC et la Commission du Golfe de Guinée.

La criminalité maritime transnationale est une problématique complexe aux multiples facettes. Elle a trait à la fois aux lacunes juridiques et sécuritaires dans les eaux internationales, à la difficulté d'assurer le contrôle de toutes les côtes maritimes ou encore au manque de coopération régionale et aux racines persistantes du crime organisé et du terrorisme.

Pour faire face à ce défi multidimensionnel, une approche globale et intégrée est nécessaire, et les mesures à prendre touchent à de nombreux domaines, notamment la défense, la sécurité et la justice.

Sur le plan de la défense et de la sécurité, la Belgique s'est engagée dans plusieurs efforts internationaux importants :

- Mon pays participe à l'opération ATALANTA, qui lutte contre la piraterie maritime autour de la Corne de l'Afrique, de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de la mer d'Oman. La Belgique a déployé une frégate à quatre reprises, à chaque fois pour une période de trois mois. Nous avons également pris part au commandement de cette opération.
- La Belgique a aussi contribué à la création du 'Centre de la sécurité maritime dans la Corne de l'Afrique' dans lequel les forces marines et la navigation commerciale coopèrent étroitement.
- Enfin, depuis 2013, la Marine belge déploie chaque année un navire dans le golfe de Guinée pour appuyer les pays de la région en renforçant leurs capacités maritimes.

Sur les plans policier et judiciaire, la Belgique s'est dotée d'importants moyens :

- Grâce à l'entraide judiciaire, à une nouvelle législation et aux efforts proactifs de nos services de police et de justice, plusieurs pirates de premier plan ont été condamnés en Belgique. L'affaire la plus connue est probablement la condamnation de Mohamed Abdi Hassan en 2013, qui était à l'origine de l'attaque en 2009 du navire de dragage belge Pompéi.
- Sur base de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), la Belgique a adopté une loi très progressiste offrant des possibilités flexibles d'auditionner, d'arrêter et de détenir des complices de pirates, impliquant une coopération étroite du personnel judiciaire, de la police et des forces de la marine. La Belgique a également mis au point un cadre juridique pour le déploiement de gardes armés privés pour la protection des navires marchands.
- Par ailleurs, la Belgique a pris à bras le corps la question du trafic maritime de stupéfiants. Au Port d'Anvers, la police locale, fédérale, l'inspection sociale, la douane et le parquet sont désormais rassemblés sous un même toit afin de favoriser les échanges et de renforcer l'efficacité : il s'agit d'un des premiers dispositifs de ce genre créés dans le monde.

Monsieur le Président,

Nos efforts à titre national sont importants. Et nous pensons que les Etats les plus exposés méritent d'être soutenus, car nous sommes tous concernés. L'appui fourni par les Nations Unies et plusieurs de ses entités – je pense notamment à l'ONUDC – est extrêmement utile et doit être amplifié.

Mais on le sait : nos efforts à titre national seront vains s'ils ne vont pas de pair avec une véritable coopération régionale et internationale. Là aussi, nous pouvons – nous devons ! – faire mieux, car c'est dans la fragmentation de nos efforts que le crime prospère.

Enfin, on ne pourra correctement appréhender le phénomène de la criminalité maritime si on n'en examine pas les racines profondes – je pense entre autres à la détérioration des conditions économiques d'une large frange de la population ou à l'absence de perspectives d'avenir.

Je vous remercie.